

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

AMENDEMENT

N ° I-CF125

présenté par

M. Abad, M. Le Fur, M. Brun, M. Forissier et Mme Louwagie

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.